

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID: 093-200057875-20230419-D2023\_296-AU

## **DECISION N° 2023 - 296**

OBJET: Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque Roger Gouhier à Noisy-le-Sec – Productions anecdotiques

## LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial;

Vu la délibération CT2017-07-04-2 du Conseil territorial du 4 juillet 2017 modifiée qui dans son article 6 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi laquelle figure la médiathèque Roger Gouhier à Noisy-le-Sec;

**Vu** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par Productions anecdotiques, pour l'organisation d'une représentation de « Petit et costaud ! » de Barbara Glet, le 5 avril 2023 à 10h30 à la médiathèque Roger Gouhier ;

Considérant l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

## DECIDE

Article 1er: d'approuver le contrat avec Productions anecdotiques – Maison des associations – 19, rue de la

boulangerie – 93200 Saint Denis, pour une somme globale de 645,00 TTC € (six cent quarantecinq euros).

Article 2: La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

- Madame la Trésorière ;

Par ailleurs notification en est faite à Productions anecdotiques.

Fait à Romainville, le 11 avril 2023

Publication

Signé électroniquement par : P Date de signature : 18/04/2023

Qualité : Président d'Est Ensemb

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informé de cente-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deur de a compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr » RD Préfecture :